



Procès-verbal du Conseil municipal
du mardi 26 septembre 2023

Ordre du jour :

En ouverture de séance : Présentation par l'Agence 47 du bilan financier de mi-mandat

Approbation du procès-verbal de la séance du 27/06/23

2023/06/63 Autorisation à Madame le Maire de réaliser un emprunt dans le cadre du Plan Prévisionnel d'Investissement 2024-2026

2023/06/64 DM3 du Budget Principal

2023/06/65 DM1 du Budget Cinéma

2023/06/66 Vente du bâtiment dit de la SCAR

2023/06/67 Annulation de la délibération 2023-06-59 instituant la modification du RIFSEEP

2023/06/68 Subvention à la commune de La Coquille pour l'utilisation du gymnase communal dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase René Forestier

2023/06/69 Syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne - Modification des statuts et demande d'adhésion de la ville de Périgueux

2023/06/70 Adhésion au SIAEP Nord est Périgord à compter du 1er janvier 2025

2023/06/71 Remboursement pour les véhicules immobilisés en fourrière

2023/06/72 Transfert de concession cimetière Fargier – Eyraud

2023/06/73 Approbation du rapport d'activités 2022 de la Communauté de communes Périgord Limousin

2023/06/74 Vote de tarifs pour la régie Cinéma

*** * ***

2023/06/63 : Autorisation à Madame le Maire de réaliser un emprunt dans le cadre du Plan Prévisionnel d'Investissement 2024/2026 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. REBIERE Michel.

Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à Mme BRUN Christelle.

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette.

Était absent : M. COUTURIER Pierre-Yves.

Date de convocation : 20/09/23	Pour : 21
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 21	
Procuration : 2	

Suite à la présentation de l'étude financière de la commune par AGENCE 47, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal afin de lancer les consultations auprès d'organismes bancaires pour réaliser un emprunt compris entre 2 et 2,5 Millions d'€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la consultation afin de retenir un ou des organismes bancaires dans le cadre de la réalisation du PPI 2024/2026

2023/06/64 : Décision modificative 3 du Budget Principal :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. REBIERE Michel

Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à Mme BRUN Christelle

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Était absent : M. COUTURIER Pierre-Yves

Date de convocation : 20/09/23	Pour : 21
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 21	
Procuration : 2	

Madame le Maire présente la DM3 du Budget Principal (vue d'ensemble ci-après) :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM3 du Budget Principal ci-après.

24551	COMMUNE DE THIVIERS	DM n°3 2023
Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2151 Réseaux de voirie	0.00 €	15 615.24 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	1 005.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2117 Bois et forêts	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 615.24 €
R-238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 005.00 €
TOTAL R 10 : Opérations patrimoniales	0.00 €	16 620.24 €	0.00 €	16 620.24 €
R-10222 F.C.T.V.A	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 287.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 287.00 €
R-1328 Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 423.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 423.00 €
D-2031 Frais d'études	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2033 Frais d'insertion	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-2020GYMNASEFOR : GYMNASE RENE FORESTIER	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-2020GYMNASEFOR : GYMNASE RENE FORESTIER	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 Réseaux de voirie	0.00 €	53 454.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 Installations de voirie	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	2 744.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	14 744.00 €	53 454.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	23 744.00 €	82 074.24 €	0.00 €	88 338.24 €
Total Général		88 338.24 €		88 338.24 €

2023/06/65 : Décision modificative 1 du Budget Cinéma :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. REBIERE Michel

Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à Mme BRUN Christelle

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Était absent : M. COUTURIER Pierre-Yves

Date de convocation : 20/09/23	Pour : 21
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 21	
Procuration : 2	

Madame le Maire présente la DM1 du Budget Cinéma (vue d'ensemble ci-après)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM1 du Budget Cinéma ci-après

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS CINEMA DE THIVIERS	DM n°1 2023
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6238 : Divers	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	200.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

2023/06/66 : Vente du bâtiment dit de la SCAR :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON CURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. REBIERE Michel

Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à Mme BRUN Christelle

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Était absent : M. COUTURIER Pierre-Yves

Date de convocation : 20/09/23	Pour : 21
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 21	
Procuration : 2	

La commune de THIVIERS est propriétaire d'un bâtiment Rue Pierre Sémard. Elle souhaite se séparer de ce bâtiment. L'association « L'HanGare Tiers-lieu Thibérien » souhaite se porter acquéreur.

Le service des domaines a estimé la vente de ce bien à 11 528 €. La commune, en accord avec le futur acquéreur souhaite le vendre à hauteur de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre le bâtiment de la SCAR, sis ; Parcelles AO239 – AO598 pour la somme de 10 000 € net vendeur à l'association « L'HanGare Tiers-lieu Thibérien »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le compromis de vente, l'acte de vente, ainsi que tous les documents afférents.
- **DIT** que les frais de cession (notaire et administratifs) sont à la charge de l'acquéreur.

2023/06/67 : Annulation de la délibération 2023/06/59 instituant la modification du RIFSEEP

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. REBIERE Michel

Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à Mme BRUN Christelle

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Était absent: M. COUTURIER Pierre-Yves

Date de convocation : 20/09/23	Pour : 21
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 21	
Procuration : 2	

Par délibération 2023/06/59, le Conseil municipal a modifié la délibération instituant le RIFSEEP. Or, lorsqu'un groupe de fonctions est rajouté, il est obligatoire de consulter le CST de rattachement de la collectivité. Or cette étape administrative a été omise. Aussi, le contrôle de légalité nous demande de retirer cette délibération, et d'en présenter une nouvelle après avis du CST.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler la délibération 2023/06/59

2023/06/68 : Subvention à la commune de La Coquille pour l'utilisation du gymnase communal dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase René FORESTIER :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. REBIERE Michel

Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à Mme BRUN Christelle

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Était absent: M. COUTURIER Pierre-Yves

Date de convocation : 20/09/23	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 1
Nombre de votants : 21	
Procuration : 2	

Dans le cadre des travaux du gymnase René Forestier, la commune de THIVIERS a utilisé des bâtiments des communes périphériques à la Ville. Certaines communes ont mis à disposition gracieusement leurs infrastructures. D'autres communes sollicitent une participation financière.

Aussi, conformément à la demande de la commune de La Coquille, Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 1 000 € à la commune de LA COQUILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, 1 Abstention et 20 Pour :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 1 000 € à la commune de LA COQUILLE.

2023/06/69 : Syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne : Modification des statuts et demande d'adhésion de la ville de Périgueux :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 001157 en date du 14 août 1986 modifié portant création du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Périgueux en date du 31 mai 2023 sollicitant l'adhésion au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne en date du 26 juin 2023 portant approbation de la demande d'adhésion de la Ville de Périgueux à compter du 1^{er} septembre 2024,

Vu le rapport présenté par Madame / Monsieur la/le Maire / Président(e),

Considérant la nécessité de modifier les statuts du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental,

Considérant que les membres du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical pour se prononcer sur la demande d'adhésion, et que passé ce délai et à défaut de délibération, la décision sera réputée favorable.

PREAMBULE

Dans le cadre d'une convention tripartite entre le Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental, la Ville de Périgueux et le Département de la Dordogne, une mission de préfiguration en vue de l'adhésion de la Ville de Périgueux au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (SMCRDD) a été mise en place en octobre 2022.

Cette démarche concrétise la volonté commune d'adhésion afin d'affirmer un projet partagé dont la priorité est l'ouverture à l'ensemble du public aux pratiques artistiques sur l'ensemble du Département.

Depuis le 1^{er} octobre 2022, quatre Comités Techniques (COTECH) et quatre Comités de Pilotage (COFIL), réunissant les différents partenaires, ont été organisés. Ces réunions ont permis de réfléchir aux conditions de l'adhésion de la Ville de Périgueux au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

Le projet d'adhésion a été présenté au Comité Social Territorial de la Ville de Périgueux le 9 mai 2023, ainsi qu'à celui du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, le 9 juin 2023. Les deux instances ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Par ailleurs, le projet a été présenté aux représentants du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne au cours d'une réunion de Bureau élargi, organisée le 23 mai 2023.

Dans cette perspective, lors du Conseil Municipal du 31 mai 2023, la Ville de Périgueux a demandé son adhésion au SMCRDD à compter du 1^{er} septembre 2024.

Lors de la séance du 26 juin 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Périgueux, à compter du 1^{er} septembre 2024.

En outre, il est proposé de procéder également à une modification des statuts du Syndicat Mixte afin d'encadrer les modalités de cette adhésion. A cette occasion, il est proposé un toilettage de certaines dispositions devenues obsolètes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les modifications des statuts du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne conformément au document joint en annexe.
- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Périgueux au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne à compter du 1^{er} septembre 2024,
- **DE VALIDER** les modalités de cette nouvelle adhésion.

2023/06/70 : Adhésion au SIAEP Nord est Périgord à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. REBIERE Michel

Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à Mme BRUN Christelle

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Était absent : M. COUTURIER Pierre-Yves

Date de convocation : 20/09/23	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Monsieur Grégory SAERENS, intéressé à l'affaire, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

La commune de THIVIERS est propriétaire de sa ressource et de son réseau d'adduction d'eau potable. Elle dispose de 18kms de réseau, de 3 châteaux d'eau et réserves.

Afin d'exploiter son réseau, elle a concédé son service par Délégation de Service Public (DSP). Le concessionnaire est la société SOGEDO.

Dans le cadre du contexte de transfert de la compétence eau et assainissement à notre EPCI de rattachement, et en accord avec la Communauté de Communes Périgord Limousin, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au 1^{er} janvier 2025 au SIAEP Nord Est Périgord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer une discussion avec le SIAEP Nord Est Périgord pour une adhésion au 1^{er} janvier 2025.

2023/06/71 : Remboursement pour les véhicules immobilisés en fourrière :

Depuis la mise en place de la fourrière, le garage facture à la mairie les frais d'enlèvement, gardiennage, expertise et de destruction à hauteur de 250 €. Le garagiste n'ayant pas le temps et le moyen de rechercher le propriétaire facture à la commune cette prestation conformément à la convention.

La police municipale est parfois en mesure de retrouver le propriétaire et de répercuter les frais occasionnés au propriétaire concerné.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir répercuter au propriétaire les frais engagés par la commune et de facturer les 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de poursuivre les propriétaires de véhicules évacués à la fourrière
- **DEMANDE** à ce que les frais de fourrière soient remboursés à la commune par le propriétaire concerné

2023/06/72 : Transfert de concession cimetière FARGIER - EYRAUD :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COUNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. REBIERE Michel

Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à Mme BRUN Christelle

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Était absent : M. COUTURIER Pierre-Yves

Date de convocation : 20/09/23	Pour : 21
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 21	
Procuration : 2	

La Co-concessionnaire Mme FARGIER Sylvette et ses filles ayants-droit de la concession FARGIER souhaitent rétrocéder leur concession de famille.

Aussi, elles ont trouvé des acquéreurs pour ladite concession de famille, et pour une reprise en l'état. Les personnes intéressées sont M. et Mme EYRAUD Pascal et Sylviane.

- **Concession n°3078,**
- Cimetière Centre-Bourg,
- Durée trentenaire,
- Achat du 13 juin 2014,
- D'une superficie de 5 m²,
- Caveau sans aucune inscription, dont la dalle et la stèle ont été retirées suite à autorisation de travaux,
- Concession vide de tout corps, et de bois,
- Concessionnaires : Monsieur et Madame FARGIER Camille.

Monsieur FARGIER Camille étant décédé,

- **Les ayants-droit sont :**
- Madame FARGIER Sylvette, Co-concessionnaire, domiciliée à LE BUGUE (Dordogne) 1448 Labaurie
- Madame FARGIER Laurie, domiciliée à LE BUGUE (Dordogne) 1448 Labaurie, fille des concessionnaires,
- Madame FARGIER Shirley, domiciliée à LE BUGUE (Dordogne) 1448 Labaurie, fille des concessionnaires,
- Madame FARGIER épouse LEVERD Elsa, domiciliée à LE BUGUE (Dordogne) 1448 Labaurie, fille des concessionnaires,

Personnes intéressées :

- Monsieur EYRAUD Pascal, Jean, Claude

Né le 26/05/1960 à Eragny

et son épouse Madame EYRAUD née MONEYN Sylviane, Marcelle, Raymonde

née le 31/08/1960 à Elbeuf

domiciliés à THIVIERS (24) 1 ter avenue Charles de Gaulle

Les personnes intéressées s'acquitteront du paiement à la Commune de Thiviers du terrain pour une durée cinquantenaire, selon le tarif en vigueur et selon la superficie initiale.

Afin de procéder au transfert de concession, il est demandé au préalable l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la concession FARGIER au domaine du cimetière « Centre Bourg » de la commune de Thiviers, pour la vente par la commune à M. et Mme EYRAUD Pascal et Sylviane.

2023/06/73 : Approbation du rapport d'activités 2022 de la Communauté de communes Périgord-Limousin :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. REBIERE Michel

Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à Mme BRUN Christelle

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Était absent : M. COUTURIER Pierre-Yves

Date de convocation : 20/09/23	Pour : 21
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 21	
Procuration : 2	

Madame le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes Périgord-Limousin de 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de la Communauté de Communes Périgord-Limousin

2023/06/74 : Vote de tarifs pour la régie Cinéma :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; Mme BRUN Christelle ; M. CHABROL Hugo ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; Mme RABAUD Nathalie ; M. SAERENS Grégory ; M. REBIERE Michel

Était(ent) absent(e)(s) avec pouvoir : Mme LASMESURAS DEGLANE Christine donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; M. MORTESSAGNE Benoît donne pouvoir à Mme BRUN Christelle

Était absente excusée : Mme LANGLADE Colette

Était absent : M. COUTURIER Pierre-Yves

Date de convocation : 20/09/23	Pour : 21
Nombre d'élus : 23	Contre : 0

Nombre de présents : 19	Abstention : 0
Nombre de votants : 21	
Procuration : 2	

Dans le cadre de l'accueil des usagers au cinéma, il est demandé au Conseil Municipal de voter des tarifs afin de vendre des confiseries.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Pop-corn sucré bio en pot de 80g : 4 €
- Sucettes Pierrot Gourmand : 0.50 €
- Affiches cinéma : 5 € les grandes et 3 € les petites affiches, valeur d'achat 0 €
- Séance cinéma dans le cadre de CINESPAGNOL, partenariat avec Ciné Passion : 3 €
- École et cinéma / Maternelle au cinéma : 2,50€
- Collège au cinéma : 2,80€
- Lycéens au cinéma : 3€
- Festival international de Pessac : 4€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs pour la régie Cinéma

Questions diverses :

Madame le Maire présente à l'assemblée un point sur les travaux en cours :

Un revêtement de sol en béton quartzé pour le hall du Gymnase René Forestier avait été décidé lors du lancement du marché de travaux. L'entreprise titulaire du lot a choisi de sous-traiter ces travaux à une entreprise de la région. Malheureusement, cette société n'a pas réalisé correctement cette dalle en béton quartzé et aujourd'hui le sol est fissuré. Une réflexion est engagée afin de déterminer comment réparer ou remplacer ce sol défectueux et cela, à la charge de l'entreprise à l'origine des malfaçons.

Les travaux de construction de vestiaires et tribunes pour le football ont désormais 6 mois de retard : les garde-corps et les grilles ne sont pas arrivés, les sièges sont arrivés mais ne sont pas posés.

À la vue des divers retards, l'inauguration de ces ouvrages prévue le 19 novembre prochain ne pourra se tenir et sera reportée à une date ultérieure.

Les sujets ayant été épuisés, Madame le Maire lève la séance à 22h56.

Madame Isabelle HYVOZ, Maire de Thiviers



Madame Sophie CRESCENT, Conseillère Municipale
Secrétaire de séance

